



Secrétariat Général

Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Bâtiment 5 rue Jacques Prado

- **6 juillet 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine, représentée par son Président, Monsieur François ROBERT, fixant les modalités d'occupation d'une partie des locaux de l'ensemble immobilier situé 5 rue Jacques Prado.

Ce droit d'occupation est accordé, à titre précaire et révocable, du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017, moyennant un loyer mensuel de 2 083,33 € TTC, soit un montant annuel d'environ 25 000 euros TTC.

Halles Garnier

- **6 juillet 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Authentiques Motocyclettes des Pays de Vilaine, représentée par son Président, Monsieur Rodolphe NEVEU, fixant les modalités d'occupation du local des Halles Garnier, pour l'organisation d'une bourse d'échanges du samedi 19 au lundi 21 novembre 2016.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Nef Garnier

- **1^{er} août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et le Syndicat des Pêcheurs à la Ligne de Redon et Saint-Nicolas de Redon, représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude ASSAILLY, fixant les modalités d'occupation de la Nef Garnier, pour l'organisation d'une compétition de pêche les 2-3 et 4 septembre et le samedi 15 octobre 2016.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Salle des Jardins Saint Conwoïon

- **22 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et la Société d'Horticulture de Redon, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Paule PÉRINEL, fixant les modalités d'occupation de la Salle des Jardins Saint-Conwoïon, située Chemin du Bois des Chapelets, pour y exercer l'activité d'art floral.

Cette mise à disposition est consentie du 23 septembre 2016 au 2 juin 2017 selon un planning défini entre les deux parties, moyennant un loyer horaire de 4,90 €.

Maison des Associations

- **23 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs, représenté par son Président, Monsieur Olivier MORES, fixant les conditions d'occupation et d'exploitation de la Maison des Associations, située 10 avenue Gaston Sebilleau, en tant que gestionnaire.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée de trois ans, à compter du 23 septembre 2016.

Salles Nominoë

- **28 juin 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et Madame Hélène SIDOLI, fixant les modalités d'occupation d'une salle rue Nominoë, pour y tenir des permanences d'ergothérapie.

Cette mise à disposition est consentie le 6 juillet 2016 de 9h30 à 11h30, les 11 et 22 juillet 2016 de 11h à 11h45, le 27 juillet 2016 de 9h30 à 11h30 et les 16, 19 et 31 août 2016 de 10h30 à 12h00.

Le coût horaire d'utilisation de cette salle est de 5,30 €.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association U.F.C. QUE CHOISIR, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE, fixant les modalités d'occupation des salles rue Nominoë (petite, moyenne et grande), pour y tenir des permanences et des réunions. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le mardi de 14h00 à 17h00 (salles moyenne et grande), le 1^{er} mercredi du mois de 16h00 à 20h00 (3 salles), le 3^{ème} mercredi du mois de 14h00 à 20h00 (3 salles) et le 3^{ème} jeudi du mois de 14h00 à 17h00 (salles moyennes et grande), du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Philatélique Redonnaise, représentée par sa Présidente, Madame Chantal MOREAU, fixant les modalités d'occupation de la grande salle rue Nominoë, pour y tenir des réunions. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le 3^{ème} vendredi du mois de 17h00 à 18h30, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Complexe Sportif Joseph Ricordel

- **6 juillet 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'ESAT du Pâtis, représenté par son Directeur, Monsieur Gaëtan ROSE, fixant les modalités d'utilisation des salles A et B et du Foyer du Complexe Sportif Joseph Ricordel. Cette mise à disposition est consentie le mardi 19 juillet 2016, de 8h30 à 17h00, moyennant un coût horaire de 18,10 €.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'ESAT du Pâtis, représenté par son Directeur, Monsieur Gaëtan ROSE, fixant les modalités d'utilisation de la salle B du Complexe Sportif Joseph Ricordel. Cette mise à disposition est consentie le jeudi de 15h30 à 16h30, du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017, moyennant un coût horaire de 18,10 €.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Office Intercommunal des Sports du Pays de Redon, représenté par son Président, Monsieur Matthieu JOUAN, fixant les modalités d'utilisation de la salle B du Complexe Sportif Joseph Ricordel. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le mercredi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 13h30 à 15h30, du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

Gymnase Henri Matisse

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et le Boxing Club Redonnais, représenté par sa Présidente, Madame Céline JOUIN, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Henri Matisse, pour la pratique de la boxe. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit le lundi de 21h00 à 23h00, le mercredi de 16h30 à 22h30, le vendredi de 17h30 à 22h00 et le samedi de 13h30 à 18h00 (sous réserve d'un besoin ponctuel de la Ville de Redon), du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Office Intercommunal des Sports du Pays de Redon, représenté par son Président, Monsieur Matthieu JOUAN, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Henri Matisse, pour la pratique de sport adapté multisports. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le jeudi de 16h30 à 17h30, du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association DANCE CENTER, représentée par son Président, Monsieur Pascal DELORME, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Henri Matisse, pour y pratiquer des cours de danse salsa. Cette mise à disposition est consentie selon un planning défini par les deux parties, du 25 septembre 2016 au 28 mai 2017, moyennant un coût horaire de 4,90 €.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'ESAT du Pâtis, représenté par son Directeur, Monsieur Gaëtan ROSE, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Henri Matisse, pour y pratiquer des activités sportives adaptées. Cette mise à disposition est consentie moyennant un coût horaire de 4,90 €, le vendredi de 11h00 à 12h00, du 1^{er} septembre 2016 au 31 juillet 2017.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et le Cercle d'Escrime de Redon, représenté par sa Présidente, Madame Pascale LEROUL, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Henri Matisse, pour y pratiquer l'escrime. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les lundis et jeudis de 17h30 à 21h00, du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et le Cercle Celtique, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc LAQUITTANT, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Henri Matisse, pour y pratiquer des activités de danse bretonne.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le mardi de 18h00 à 22h30 (sauf pendant les vacances scolaires), du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association École de Karaté de Redon, représentée par son Président, Monsieur Alexandre GAYRAUD, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Henri Matisse, pour y pratiquer le karaté.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le samedi de 10h00 à 12h00, du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Personna, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle RICHOMME, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Henri Matisse, pour y pratiquer la gymnastique.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le mardi de 15h00 à 16h30, du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

Henri Matisse **(La Rotonde)**

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Théâtre la Mouette, représentée par son Président, Monsieur Bruno GRIZAUD, fixant les modalités d'occupation de la Rotonde "Henri Matisse", pour y pratiquer le théâtre.

En échange de participation lors d'animations organisées par la Ville, cette salle est mise gracieusement à disposition de l'association le mercredi de 20h00 à 23h00 (sauf pendant les vacances scolaires).

Gymnase Lucien Poulard

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Office Intercommunal des Sports du Pays de Redon, représenté par son Président, Monsieur Matthieu JOUAN, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Lucien Poulard, pour l'organisation de séances de sport adapté pour adultes.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le mardi de 19h30 à 20h30 et le vendredi de 10h30 à 12h00, du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

Maison de l'Enfance **(Salle de Danse)**

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et le collège Bellevue, représenté par son Principal, Monsieur Hervé BAERT, fixant les modalités d'occupation de la Salle de Danse de la Maison de l'Enfance, pour la pratique du théâtre.

Cette mise à disposition est consentie le jeudi de 14h30 à 16h30 (sauf pendant les vacances scolaires), moyennant un coût horaire de 7,40 €.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association DANCE CENTER, représentée par son Président, Monsieur Pascal DELORME, fixant les modalités d'occupation de la Salle de Danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer les danses de salon, country, rock et salsa.

Cette mise à disposition est consentie le lundi de 18h30 à 22h30, le vendredi de 18h30 à 22h30 et ponctuellement le dimanche de 10h15 à 12h15 (sauf pendant les vacances scolaires), moyennant un coût horaire de 7,40 €.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association La Rotonde, représentée par Madame Catherine ADAM, fixant les modalités d'occupation de la Salle de Danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer des cours de technique Nia.

Cette mise à disposition est consentie le mercredi de 18h40 à 20h10 (sauf pendant les vacances scolaires), du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, moyennant un coût horaire de 7,40 €.

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Confluence, représentée par son Directeur, Monsieur Renaud BONAMI, fixant les modalités d'occupation de la Salle de Danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer une activité d'éveil corporel pour la Halte-Garderie.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le vendredi de 10h00 à 12h00, les 23 septembre, 14 octobre et 16 décembre 2016, les 20 janvier, 17 mars, 7 avril, 19 mai et 9 juin 2017 (sauf pendant les vacances scolaires).

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et La Ligue Contre le Cancer Comité d'Ille-et-Vilaine, représentée par son Président, le Docteur Jean-François TOURTELIER, fixant les modalités d'occupation de la Salle de Danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer des séances collectives d'activité physique adaptée et de relaxation.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le mardi de 13h30 à 16h30 (sauf pendant les vacances scolaires).

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Personna, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle RICHOMME, fixant les modalités d'occupation de la Salle de Danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer la gymnastique adaptée.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le jeudi de 10h45 à 11h45 (sauf pendant les vacances scolaires).

École Marie Curie **(La Rotonde)**

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association de Pratiques Énergétiques Chinoises, représentée par sa Présidente, Madame Ingrid MALENFANT, fixant les modalités d'occupation de la Rotonde de l'École élémentaire Marie Curie, pour y pratiquer le Chi Kong et le Tai Chi Chuan.

Cette mise à disposition est consentie les lundis, mardis, mercredis de 18h30 à 20h00, et ponctuellement le jeudi de 19h00 à 21h30, moyennant un coût horaire de 4,90 €.

Dojo Municipal Louis Juette

- **31 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association École de Karaté de Redon, représentée par son Président, Monsieur Alexandre GAYRAUD, fixant les modalités d'utilisation du Dojo Municipal Louis Juette, pour y pratiquer le karaté.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, le lundi de 18h00 à 19h00, du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- **1^{er} septembre 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Grimp'Attitude, représentée par son Président, Monsieur Yannick HAMON, fixant les modalités d'utilisation des Équipements Sportifs de la Ville de Redon.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2016, renouvelable par tacite reconduction d'année en année sans pouvoir excéder douze ans.

- **1^{er} septembre 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Judo Club Redonnais, représentée par son Président, Monsieur Vincent SOGLIUZZO, fixant les modalités d'utilisation des Équipements Sportifs de la Ville de Redon.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2016, renouvelable par tacite reconduction d'année en année sans pouvoir excéder douze ans.

- **1^{er} septembre 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Aïkido Club Redonnais, représentée par son Président, Monsieur Joël FLEGEAU, fixant les modalités d'utilisation des Équipements Sportifs de la Ville de Redon.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2016, renouvelable par tacite reconduction d'année en année sans pouvoir excéder douze ans.

- **1^{er} septembre 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Karaté Club Redonnais, représentée par son Président, Monsieur Jacques GICQUEL, fixant les modalités d'utilisation des Équipements Sportifs de la Ville de Redon.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2016, renouvelable par tacite reconduction d'année en année sans pouvoir excéder douze ans.

OCCUPATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Parcelle communale "rue du Tertre"

- **9 août 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Anthony GEFFRAY et Mademoiselle Marion BOULIER, domiciliés rue du Tertre, fixant les modalités de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section I n° 1154 d'une superficie de 9 037 m², située rue du Tertre, afin qu'ils puissent mettre en pâture leur cheval. Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

REGIES MUNICIPALES

- **18 juillet 2016** : Institution d'une régie temporaire d'avances auprès du service Education Jeunesse de la Ville pour faciliter le fonctionnement d'un camp de vacances dans les Pyrénées pour un groupe de jeunes, du 20 au 27 août 2016.

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3 630 €.

ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

À caractère culturel

- **1^{er} août 2016** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Djénies Djembé, représentée par son Président, Monsieur Richard DELAIGUE, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (initiation djembé et éveil musical) destinées aux enfants de l'école élémentaire Marie Curie et de l'école maternelle Charlie Chaplin.

Cette convention est conclue pour toute la durée prévue dans son annexe, à savoir du 1^{er} septembre 2016 au 7 avril 2017, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

- **1^{er} août 2016** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Groupement Culturel Breton du Pays de Vilaine, représentée par son Président, Monsieur Tudual HERVIEUX, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (théâtre, jeux et chants en langue bretonne, éveil musical) destinées aux enfants de l'école élémentaire Marie Curie et de l'école maternelle et élémentaire Henri Matisse.

Cette convention est conclue pour toute la durée prévue dans son annexe, à savoir du 3 janvier au 7 juillet 2017, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

MARCHÉS PUBLICS

Marchés de travaux

- **28 juillet 2016** : Signature d'un marché pour la réalisation d'une extension du réseau d'eaux usées rue des Fontaines Feuillées, passé selon la procédure adaptée, avec la société PIGEON TP LOIRE ANJOU SAS d'Ancenis (44), pour un montant de 44 947,34 € HT.

PRESTATIONS DE SERVICES OU AUTRES PARTENARIATS

- **16 juin 2016** : Signature d'un contrat de maintenance entre la Ville et la SARL LEMERCIER, située à Teloché (72), pour la maintenance préventive systématique semestrielle de l'orgue de l'église Saint-Sauveur.

Ce contrat est conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} avril 2016 et renouvelable trois fois pour une durée d'un an, moyennant une redevance annuelle de 1 464,10 € TTC révisable.

- **8 juillet 2016** : Signature d'une convention entre les Communes de Guipry/Messac, Maure-de-Bretagne, Guéméné-Penfao, Pontchâteau, Saint Malo de Guersac, Questembert, Malestroit, Locminé, Josselin, Guer, Redon, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, représentées par leur Maire ou Président respectif et l'association Manivel/Cinéma, représentée par sa Présidente Madame Jeannine DANET, fixant les modalités d'organisation du festival Cinéfilous. Chaque Commune ou Communauté de Communes participe financièrement à la manifestation, au prorata de sa population.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION A DES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES

- **12 juillet 2016** : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association RESO VILLES pour l'année 2016, moyennant un coût de 273,00 €.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **9 juin 2016** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riadaie à Monsieur Thierry MICAULT, pour une durée de trente ans, à compter du 28 décembre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.

- **9 juin 2016** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Mickaëlle LEBLÉ, pour une durée de quinze ans, à compter du 9 avril 1999, moyennant la somme de 91,50 €.

- **9 juin 2016** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur et Madame Emile LAHAYE, pour une durée de trente ans, à compter du 13 avril 2016, moyennant la somme de 300,00 €.

- **9 juin 2016** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Yann TANGUY, pour une durée de cinquante ans, à compter du 13 avril 2016, moyennant la somme de 600,00 €.

- **9 juin 2016** : Délivrance d'une concession de case cinéraire dans le columbarium de Galerne à Monsieur Christophe LEROUX, pour une durée de trente ans, à compter du 31 mars 2016, moyennant la somme de 452,00 €.

- **1^{er} août 2016** : Délivrance d'une concession de case cinéraire dans le columbarium de Galerne à Madame Marie-Thérèse GUIBERT, pour une durée de quinze ans, à compter du 21 juin 2016, moyennant la somme de 300,00 €.

- **1^{er} août 2016** : Délivrance d'une concession de case cinéraire dans le columbarium de Galerne à Monsieur Christopher HANSEN, pour une durée de quinze ans, à compter du 6 juin 2016, moyennant la somme de 226,00 €.

- À l'unanimité, **APPROUVE** les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Redon et **APPROUVE** l'extension du périmètre communautaire à la Commune des Fougerêts qui intégrera la Communauté de Communes du Pays de Redon au 1^{er} janvier 2017.

- Par 28 voix pour et 1 abstention, **ÉMET** un avis favorable à l'option 2 de découpage des territoires de démocratie sanitaire, à savoir huit territoires selon le découpage actuel des territoires de santé avec un droit à l'expérimentation, **DEMANDE** à ce que ce droit à l'expérimentation puisse également s'appliquer au territoire de santé de Loire-Atlantique et **DIT** que cet avis sera porté à la connaissance des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé de Bretagne et des Pays de la Loire.

- À l'unanimité, **DÉCIDE** dans le cadre des appels à projet pour le quartier prioritaire de Bellevue, d'attribuer les subventions suivantes :

- CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi) : 1 700 €
(*Coopérative Jeunes Majeurs*),
- IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) : 900 €
(*Promouvoir les compétences psychosociales dès le plus jeune âge en milieu scolaire*),
- Compagnie Casus Délires : 1 000 €
(*Quartiers de vies*),
- Compagnie Pieds en Sol : 4 000 €
(*Parcours chorégraphiques pour les collégiens*),
- Association des Parents d'Elèves des Ecoles du Réseau: 1 970 €
(*Action Passerelle*).

- Par 22 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** les ajustements des emplois permanents pour l'année 2016 et **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget Ville de l'exercice 2016.

- À l'unanimité, **DÉCIDE** de mettre en place une Opération Programmée de l'Habitat Renouvellement Urbain pour une période de cinq ans, **DÉCIDE** de circonscrire la zone d'intervention à l'intérieur de deux périmètres définis d'une part par les rues Notre Dame et Thiers, et d'autre part par les rues des Douves et Duguesclin, **DÉCIDE** d'arrêter les principes d'attribution des aides qui seront versées, **PRECISE** que les crédits nécessaires au fonctionnement du dispositif seront déterminés par le conseil municipal qui statuera à chaque budget sur le montant alloué en fonction des besoins de l'OPAH RU et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de l'OPAH RU et notamment la convention partenariale définissant la participation financière de la Ville de Redon.

• Par 21 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, **DÉCIDE** l'acquisition auprès des Consorts de TROGOFF du BOISGUEZENNEC d'une partie du parc du Château de Buard représentant une superficie totale de 18 750 m² environ, composée des parcelles cadastrées section AJ n° 108, 293, 295, 339, 368, 107(p), 110(p), 297(p) et 346(p), au prix de 43 700,00 euros (prix net vendeur), **PRÉCISE** que la superficie exacte de l'emprise foncière cédée à la Ville sera déterminée par un document d'arpentage établi par un géomètre, **PRÉCISE** que le portail donnant sur la rue de Buard restera la propriété des Consorts de TROGOFF du BOISGUEZENNEC et sera, par conséquent, déposé avant la vente, **PRÉCISE** que les deux piliers en pierre supportant le portail resteront en place et seront donc incorporés à la vente à la Commune de Redon et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer une promesse de vente et tous les documents afférents dès que la présente délibération sera exécutoire, ainsi que l'acte notarié définitif lorsque les travaux d'aménagement de voie et de viabilisation des terrains à bâtir auront été réalisés par les Consorts de TROGOFF.

• À l'unanimité, **DÉCIDE** l'acquisition d'une bande de terrain de 5 mètres de large le long de la limite sud de la parcelle cadastrée section BC n° 68, situé lieudit "la Diacrais" et appartenant à l'Association Diocésaine de Rennes, correspondant à l'emprise de l'emplacement réservé n° 31 du PLU et représentant une superficie de 550 m² environ, au prix de 2,50 €/ m² (prix net vendeur), **PRÉCISE** que la superficie exacte du terrain acheté par la Ville sera déterminée par un document d'arpentage établi par un géomètre, dont les frais seront à la charge de la Commune de Redon et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

• À l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant accordant à la Ville de Redon, pour l'année 2017, une délégation de compétence en qualité d'Autorité Organisatrice de Transport de second rang pour son service de "bus urbain" et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant.

• **PREND CONNAISSANCE** des rapports du délégataire sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement, établis pour l'année 2015.

• **PREND CONNAISSANCE** des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, établis pour l'année 2015.

Vu pour être affiché le 23 septembre 2016 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 23 septembre 2016,

Le Maire,
Pascal DUCHÈNE

